



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le 8 septembre 2025, à compter de 19 heures, à la salle du conseil municipal située au 94, Rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur André Trudel, maire
Madame Manon Cadieux, conseillère
Monsieur Aurèle Cadieux, conseiller
Monsieur Pascal Bissonnette, conseiller
et
Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, le maire ouvre la séance, il est 19h02.

RÉSOLUTION 25-09-452

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en y ajoutant:

Le point 10.1 (Varia) : Budget pour fête d'Halloween.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-453

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025 REPORTÉE AU 18 AOÛT 2025 À 19 HEURES.

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire prévue le 11 août et reportée au 18 août 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance reportée du 18 août 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-454

COMPTES À PAYER ET SALAIRES

Il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 août 2025, au montant de 39 269,07\$ et la liste des salaires nets pour la même période, au montant de 19 587,33\$, soient acceptées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-455

COMPTES À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 2 septembre 2025, au montant 23 844,56\$ soit acceptée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-456

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 25-07-435

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster certains soldes de comptes à recevoir et à payer;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Mont-Saint-Michel a adoptée la résolution 25-07-435 qui permet l'ajustement des intérêts accumulés qui ne sont plus jugés pertinents ou recouvrables;

CONSIDÉRANT que le montant maximum autorisé pour l'annulation de ces intérêts n'a pas été déterminé lors de l'adoption de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la résolution 25-07-435 soit modifiée afin d'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'annulation des intérêts jusqu'à concurrence de 15\$, afin de refléter fidèlement la situation financière de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-457

ANNULATION DU SOLDE D'UN COMPTE-CLIENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal annule les intérêts encourus par le client #94820820 pour la somme de 37,16\$ en date du 1^{er} septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-458

AFFECTION DU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER le transfert d'un montant s'élevant à 5 000\$ du surplus libre au fonds réservé Élection, tel que prévu au budget 2025.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du conseil ainsi qu'à la citoyenne présente que la séance d'octobre sera tenue le 1^{er} octobre 2025 à 19 heures, tel que la résolution 25-04-393 le mentionne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

Il est notamment question du nouveau fonctionnement pour le remplacement des bacs brisés et des déneigeurs résidentiels potentiellement présents sur le territoire.

RÉSOLUTION 25-09-459

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que l'affichage du poste a été effectué du 16 juillet au 22 août 2025;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour la fonction de directeur général et greffier-trésorier et les entrevues effectuées;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction, le 2 septembre 2025, de la nouvelle directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de Madame Annick Brault au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

QUE les conditions de travail, salaires, avantages sociaux, période de probation et autres soient incluses à l'intérieur du contrat de travail à intervenir pour ces fins;

QUE le maire Monsieur André Trudel soit autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-460

MODIFICATIONS DES UTILISATEURS – EFFETS BANCAIRES ET AUTRES

CONSIDÉRANT que Madame Annick Brault, est nouvellement nommée directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que les services électroniques de la Banque Nationale du Canada sont nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE Madame Annick Brault, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée comme utilisatrice du compte bancaire pour le service de transfert de la paie, pour le service de paiement des fournisseurs et tout autre service selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-461

SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT que Madame Annick Brault, est nouvellement nommée directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

D'AUTORISER Madame Annick Brault à signer tous les chèques et effets bancaires, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-462

AUTORISATION PAIEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ – DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que Madame Annick Brault, est nouvellement nommée directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal accepte de verser la somme de 820,50\$ plus les taxes applicables pour l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-463

AIDE ADMINISTRATIVE – PROLONGEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat de Madame Manon Falardeau venait à échéance le 31 août 2025;

CONSIDÉRANT les besoins en accompagnement de la Directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le contrat de l'aide administrative, Madame Manon Falardeau, soit prolongé selon les besoins, jusqu'à concurrence d'une journée semaine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-464

ENTENTE CROIX-ROUGE 2025-2026

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge Canadienne offre des services gratuits aux citoyens ayant été victimes d'un sinistre;

CONSIDÉRANT qu'ils agissent sur l'entièreté du territoire canadien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le maire Monsieur André Trudel et la directrice générale et greffière-trésorière Madame Annick Brault soient autorisés à signer l'entente pour 2025-2026.

QUE de verser la contribution annuelle s'élevant à 225\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-465

APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

ATTENDU que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU que, depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (**TAT**), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accidents liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs,

ATTENDU que la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

ATTENDU que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;

QUE cette résolution soit transmise

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-466

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème “**10 ans d’ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d’atteindre son sommet.”;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'action collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE ce conseil mandate le maire Monsieur André Trudel pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

QUE ce conseil autorise le maire Monsieur André Trudel à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-467

DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que le programme Emploi d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT que les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;

CONSIDÉRANT que les coupures anticipées dans le cadre du programme pour 2026 réduiront considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services;

CONSIDÉRANT que les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisent à la planification des municipalités;

CONSIDÉRANT que le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de dénoncer les coupures apportées au programme Emploi d'été Canada pour 2026, qui nuisent directement aux services aux familles et aux jeunes;

QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au Gouvernement du Canada de maintenir le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, aux députés fédéraux et provinciaux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-468

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT le faible nombre de pompiers volontaires sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du gestionnaire du service incendie de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal embauche Monsieur Alexandre Leclerc à titre de pompier volontaire;

QUE le conseil municipal autorise le gestionnaire du service incendie de la Municipalité à procéder à l'inscription du nouveau pompier à la formation Pompier 1.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-469

ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-264 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-109 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi que l'adoption du premier projet ont été adoptés le 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT de la tenue de l'assemblée publique de consultation et l'adoption du second projet de règlement ont été faits le 14 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement 25-264 modifiant le règlement numéro 02-109 relatif au zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-470

PROLONGEMENT PERMIS DE RÉNOVATION 59, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que la finition extérieure de la résidence sise au 59, Rue Principale n'est pas terminée;

CONSIDÉRANT que la résidence est située sur une artère principale de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent que le revêtement extérieur soit terminé dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le permis ne soit pas renouvelé;

QU'UN délai jusqu'au 31 mai 2026 pour terminer les travaux soit accordé;

QUE constat d'infraction soit émis le 1^{er} juin 2026 si les travaux ne sont pas complétés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-471

REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES ET PRISE GFI

CONSIDÉRANT l'avis de non-conformité reçue de Monsieur Claude Giguère, conseiller en prévention des sinistres, électricité et système du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, concernant les panneaux électriques de la caserne du service incendie et de la salle communautaire ainsi que la prise GFI à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues;

M. Léveillé Électrique	3 495\$
André Meilleur Électricien	3 850\$

Les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'octroi du contrat de remplacement des panneaux électriques et de la prise GFI soit accordé à M. Léveillé Électrique au montant de 3 495\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-472

ISOLATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que les coûts de chauffage du bâtiment de la salle communautaire sont très élevés;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, celle d'Isolations Hogue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Aurèle Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'octroi du contrat d'isolation de la salle communautaire soit accordé à Isolations Hogue au montant de 7 740\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-473

RÉNOVATION DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que des travaux de rénovation au garage municipal sont nécessaires pour permettre l'utilisation optimal du garage en tout temps;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues;

Construction Martin Brière	30 789\$
Ouellette & Fahey Construction Inc.	37 253,99\$

Les taxes ne sont pas incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'octroi du contrat de rénovation du garage municipal soit accordé à Construction Martin Brière au montant de 30 789\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

TRAVAUX AVEC ÉQUIPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure, des informations supplémentaires seront demandées afin de prendre une décision.

RÉSOLUTION 25-09-474

PONCEAU ACCIDENTÉ – MONTÉE DU LAC-GRAVEL

CONSIDÉRANT l'événement survenu en mars 2024 où un véhicule a percuté un ponceau près du 776, Montée du Lac-Gravel dans la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées auprès des assurances de la Municipalité ainsi que celles du conducteur fautif;

CONSIDÉRANT l'approbation de l'assureur du conducteur, Beneva, de couvrir les frais de remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Bissonnette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE les travaux soient faits dès maintenant;

QUE Monsieur Luc Marcotte soit le gestionnaire du chantier et que des comptes-rendus soient faits régulièrement à la direction générale de la Municipalité de Mont-Saint-Michel de l'avancement des travaux;

QUE les factures soient payées par la Municipalité et acheminées à la fin des travaux à la compagnie d'assurances Beneva pour le remboursement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-475

UTILISATION TERRAIN MULTISPORTS

CONSIDÉRANT que le Comité des Fêtes organise Familiboo à l'occasion de la fête de l'Halloween;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité des Fêtes d'utiliser le terrain multisports pour la tenue de l'activité le 25 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le Comité des Fêtes soit autorisé à utiliser le terrain multisports pour la tenue du Familiboo.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 25-09-476

ACTIVITÉ BIBLIOTHÈQUE 2026

CONSIDÉRANT le dépôt des activités prévues pour 2026 à la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la responsable doit réserver des plages horaires auprès des animateurs pour certains ateliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE la proposition d'activités soit acceptée tel que présenté;

QUE le budget nécessaire à la tenue de ces activités soit intégré au budget de la bibliothèque pour 2026.

ADOPTÉE

ACQUISITION DE CLÔTURES

Des discussions ont lieu au sujet de l'acquisition de clôture pour la sécurité des citoyens lors d'activités extérieures. Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

PROJETS DE MINI-MAISONS EN LOCATION

Monsieur Peter Sergakis se présente au conseil à 20 heures. Il présente son projet de développement domiciliaire pour la location à court terme sur les terrains lui appartenant.

RÉSOLUTION 25-09-477

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Madame Manon Cadieux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE l'assemblée du 8 septembre 2025 soit levée. Il est 20h34.

ADOPTÉE

ANDRÉ TRUEL
Maire

ANNICK BRAULT
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, André Trudel atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ TRUDEL, MAIRE